

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 1 DÉCEMBRE 2023

**DELIBERATION N°CP2023-
12/2/6
DOSSIER N°5981**

**MISES À DISPOSITION DU CENTRE CULTUREL ET
ARTISTIQUE JEAN LURÇAT - MEDIATHEQUE ET RESERVES**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Marinette JOUANNETAUD, Jean-Luc LEGER, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Jean-Luc LEGER
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Delphine CHARTRAIN à Jérémie SAUTY
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Patrice FILLLOUX à Marie-France GALBRUN
Mary-Line GEOFFRE à Renée NICOUX
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Bertrand LABAR à Patrice MORANCAIS
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT
Armelle MARTIN à Eric BODEAU
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction du Patrimoine Immobilier et de la Construction*

RAPPORTEUR : Mme Catherine DEFEMME

**OBJET : MISES À DISPOSITION DU CENTRE CULTUREL ET ARTISTIQUE
JEAN LURÇAT - MEDIATHEQUE ET RESERVES**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU le budget de l'exercice,*

VU le rapport CP2023-12/2/6 de Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU l'avis de la Commission CP - Accueil, Attractivité et Culture,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition réalisées, à titre payant, des locaux du Centre culturel et artistique Jean Lurçat (médiathèque et réserves) au profit du Syndicat Mixte de la Cité internationale de la tapisserie et de l'art tissé et de la Communauté de Communes ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire.

Ces conventions sont jointes à la présente délibération.

Pour le Syndicat Mixte de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'Art tissé :

Ne prennent pas part au vote :

Mme Valérie SIMONET, Mme Catherine DEFEMME, Mme Laurence CHEVREUX, M. Valéry MARTIN, M. Guy MARSALEIX (ayant donné pouvoir à Mme Hélène PILAT), Mme Renée NICOUX, M. Jean-Luc LEGER, M. Jean-Jacques LOZACH (ayant donné pouvoir à Mme Marinette JOUANNETAUD), Elus membres.

Adopté : 22 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Pour la Communauté de Communes Creuse Grand Sud :

Ne prennent pas part au vote :

Mme Renée NICOUX, M. Jean-Luc LEGER, Mme Laurence CHEVREUX

Adopté : 27 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET